



LE VIVANT électronique

N° 33 (novembre 2003)

Le magazine du VIVANT n° 33 (novembre 2003)

Venez le lire sur le site www.vivant.org
Consultez aussi <http://vivantlg.skynetblogs.be/>
et <http://vivantbxi.skynetblogs.be/>

Irréversiblement, l'ensemble des nations européennes fait son chemin vers un avenir continental commun.

Parce qu'il y a urgence, il faut penser à sauver l'emploi et à garantir la sécurité sociale :
Plutôt que d'utiliser des méthodes archaïques et de présenter des solutions aléatoires,

Vivant propose un mode économique et social performant.

Vivant, c'est assurer ENSEMBLE le développement humain durable au sein de cette Europe sociale respectueuse des hommes et de leur environnement.
C'est d'autant plus vrai, sincère et urgent, que le besoin d'innover et de créer une dynamique nouvelle est perçue par le **Forum de la société civile européenne**.

L'insertion du principe du revenu de base érigé en loi fondamentale est un pas décisif en ce sens.

Vivant, c'est assurer le concept de démocratie participative européenne.

Vivant, c'est assurer la mise en place d'une gouvernance économique, sociale, fiscale et budgétaire indispensable pour donner à cette future Europe sociale les moyens de son projet :

Devenir une super-puissance paisible, une « ancre » pour la paix mondiale.



LE VIVANT électronique

N° 33 (novembre 2003)

Bd du Midi 25-27

1000 Bruxelles

Tél. : 02.513.08.88

E-mail : info@vivant.org

Site : www.vivant.org

Sommaire : 1. Editorial

2. Convergences de Vivant et du FORUM vers une société de bien-être

3. Contrat Européen pour une société de bien-être (*Forum permamant de la société civile européenne*)

A. Annexe 1 : La proposition du Forum et les 5 Challenges Européen

B. Annexe 2 : Budget Européen Participatif et Budget 2007-2013

1. EDITORIAL

Dans sa contribution à la CONVENTION, Vivant écrivait « *qu'il fallait insérer dans la Charte des Droits Fondamentaux Européens, à l'article 34 « Sécurité sociale et aide sociale », l'instauration (devenant obligatoire par une loi) d'un revenu de base inconditionnel pour tous les Européens.*

Vivant précisait que cette instauration doit s'effectuer à la suite d'un choix, d'une décision politique aussi radicale que celle qui permit l'EURO.

Ce choix ferait l'originalité de l'Europe. Grâce à un pouvoir d'achat minimum garanti d'une manière institutionnelle, le revenu de base favoriserait une stabilité économique et sociale.

Il peut même devenir un pilier incontournable autour duquel s'organisent le législatif, l'économique et le social.

Pour y parvenir, il faut prévoir des étapes comme cela a été nécessaire pour l'introduction de l'EURO. »

Pour aboutir à ce type de choix, l'Europe doit se doter **d'une gouvernance économique, sociale, fiscale et budgétaire** pour donner à cette future Europe sociale les moyens de son projet.

C'est ce que propose le FORUM de la société civile européenne dans le cadre d'un contrat pour une société de bien-être, s'articulant à un « budget participatif européenne. »

2. CONVERGENCES DE VIVANT et DU FORUM VERS UNE SOCIETE DE BIEN-ETRE

Le programme VIVANT constitue un « MODE d'EMPLOI pour l'Europe sociale, pour les pays en voie de développement et une mondialisation respectueuse de l'humain et de l'environnement.

Dans son programme, VIVANT dénonce **une imposition du travail** qui favorise les délocalisations. En effet, les taxes sur le travail tuent l'emploi, vident l'Europe de ses compétences et met en péril le financement de la sécurité sociale. Aussi, pour VIVANT, le financement de la sécurité sociale européenne doit trouver sa source auprès de la vente des produits en Europe et ce, par le biais d'une taxe sur la consommation (TSC) ou TVA social. Sauver l'emploi et la sécurité sociale, c'est garantir un développement humain durable au sein d'une Europe sociale respectueuse de l'environnement.

Dans son programme, VIVANT indique à quel point **le revenu de base peut être source de bien-être, d'équilibre et de dynamisme pour notre société**

Ses conséquences positives sont :

1. La rationalisation et une simplification de la sécurité sociale actuelle avec, pour corollaire, une diminution des frais administratifs.

2. La subsistance garantie pour tous, donc également pour les exclus d'aujourd'hui, les mères ou les pères au foyer, les artistes, les indépendants, etc... Le revenu de base est un moyen plus efficace de lutte contre la précarité car il la prévient. En outre, il peut être cumulé avec des revenus du travail.

3. L'individualisation de la Sécurité sociale : le revenu de base est donné à l'individu sans tenir compte du contexte familial ou personnel, du genre cohabitation, charges diverses, etc... Autant jadis, on se trouvait dans une société où l'emploi était stable et attribué principalement au père de famille, autant aujourd'hui, nous vivons dans une instabilité de l'emploi avec une augmentation de la main d'œuvre féminine et une prise d'indépendance financière et psychologique des membres de la famille. Aussi, l'introduction d'un revenu de base constitue une politique mieux adaptée et reconnaît d'une manière incontournable la dignité de chaque individu.

4. L'incitation à l'embauche : quand on autorise le cumul d'un revenu de base avec un salaire, cela devient une incitation au développement d'emplois de faible valeur financière mais de grande productivité sociale : les soins à domicile, l'assistance sociale, l'aide aux personnes dépendantes, etc...

5. La suppression du piège à l'emploi : Dans un système d'allocations soumises à des conditions, les chômeurs doivent trouver un emploi financièrement attractif avant d'accepter de lâcher leurs allocations de chômage et de se remettre au travail.

Dans un système d'allocations inconditionnelles, même des faibles salaires, ajoutés au revenu de base, peuvent donner des revenus nets acceptables. Le fait de trouver et d'accepter un travail n'est plus pénalisé.

6. La diminution du coût du travail, avec pour conséquences que :

- les employeurs peuvent augmenter plus facilement les salaires,
- l'exercice d'une activité accessoire est facilité,
- les entreprises regagneront leur compétitivité, surtout internationale, sans devoir délocaliser,
- les extensions des activités, nécessitant de l'embauche supplémentaire, ne sont plus freinées,
- les exportations se feront dans de meilleures conditions entraînant une amélioration de la balance commerciale,
- les opportunités d'emplois seront multipliées sans que l'Etat ne doive intervenir.

Tout cela montre à souhait à quel point VIVANT, dans ses objectifs, rejoint ceux du « Contrat européen pour une société de bien-être » proposé par le FORUM.

Vivant comme le FORUM est persuadé que **la mise en place d'une gouvernance économique, sociale, fiscale et budgétaire est indispensable pour donner à cette future Europe sociale les moyens de son projet.**

3. CONTRAT EUROPEEN POUR UNE SOCIETE DE BIEN-ETRE

Préface

« La Nouvelle Étape »

Le « Contrat Européen pour une Société du Bien-Être » et le Budget Européen Participatif constituent la troisième phase de l'action menée, avec succès, par le Forum pour une citoyenneté et une identité européenne renforcées. Le Forum – soutenu par le Mouvement Européen - fut à l'origine d'un projet de Charte des Citoyennes et Citoyens qui inspira la Convention I sur la Charte des Droits Fondamentaux. Le thème de la Démocratie Participative Européenne, développé par le Forum dans son projet de charte, a été repris par la Convention II sur la Constitution. Un Contrat européen, négocié dans le cadre d'une Convention III, compléterait cette architecture et représenterait « la nouvelle étape ».

La note ci-jointe lance un processus. Des éléments essentiels de cette proposition vont faire l'objet de consultations dans les mois à venir. Nous remercions les organisateurs des États Généraux du Forum qui se tiendront en mars 2004, pour avoir inscrit le Contrat européen à l'agenda de ses travaux. D'autres rencontres auront lieu ensuite pour préparer une telle Convention III dont la date de lancement suggérée est septembre 2005.

La rencontre de mars prochain se tiendra à Rome, en un lieu hautement symbolique, le *Campidoglio*, là où le Traité de Rome fut signé en mars 1957 et où le Forum présentait sa Charte

des Citoyennes et Citoyens européens en mars 1997. C'est dire que pour nous, « la nouvelle étape » que constitue le Contrat européen ne pouvait trouver lieu plus chargé d'histoire pour être lancée.

Le 12 novembre 2003.

**Permanent Forum of Civil Society
Forum Permanent de la Société Civile**

Square de Meeûs, 25

B-1000 Bruxelles

Phone (32) 2 508 30 84

Fax (32) 2 508 30 89

[Http://www.forum-civil-society.org](http://www.forum-civil-society.org)

**2005/2006 - Une Convention III pour élaborer
un Contrat Européen pour une Société du Bien Être
Son programme pour 2007-2013 « Ensemble on fait Mieux »**

En juin 2004 les citoyen(ne)s européen(ne)s vont désigner les membres du Parlement européen pour une législature de cinq ans (2004 / 2009). C'est en ayant cette perspective en point de mire que le Forum Permanent de la Société Civile se fixe comme objectif de susciter la convocation, en septembre 2005, d'une 3^{ème} Convention européenne dont le mandat porterait sur l'élaboration d'un Budget Participatif européen pour la période 2007-2013 et la conclusion d'un **CONTRAT EUROPEEN POUR UNE SOCIETE DU BIEN-ÊTRE**. Le cadre de cette initiative du Forum est défini ci-après.

Au cours de la période de décembre 2003 à février 2004, toutes les organisations membres du Forum seront consultées et invitées à participer à la mise en œuvre de cette proposition. Elles se réuniront au cours de leurs « IV ème États Généraux » à Rome, les 12 et 13 mars 2004, pour la finaliser et proposer un plan d'action ayant pour objectif de provoquer la convocation d'une Convention européenne III qui débiterait ses travaux en septembre 2005 et les conclurait en septembre 2006.

Le Forum Permanent de la société civile est convaincu qu'après l'élaboration de la Charte des Droits Fondamentaux et l'établissement de la Constitution de l'Union européenne, il faut - pour poursuivre la construction de l'Union et renforcer son identité européenne - s'atteler à la conclusion d'un **CONTRAT EUROPEEN POUR UNE SOCIETE DU BIEN-ÊTRE** qui définisse clairement ce qu'est le modèle européen de développement économique, social et culturel, nouveau et durable.

Car, en réalité, ce modèle se construit d'ores et déjà à partir d'une multiplicité d'initiatives – qui sont des succès trop peu connus - prises au sein des États de l'Union par de multiples acteurs économiques, sociaux, associatifs. Le temps est venu de rassembler ces « champions » d'une société plus solidaire et de donner un plus grand effet multiplicateur à leurs actions en les faisant participer à l'élaboration du **CONTRAT EUROPEEN POUR UNE SOCIETE DU BIEN-ÊTRE**.

Le temps est venu d'élaborer un véritable Contrat européen, levier de « nouveaux progrès » de l'Europe sur le plan social et économique dans le cadre d'une globalisation éthique, et de lui donner les moyens de son exécution au travers d'un budget participatif et d'une fiscalité communautaire européenne. Ainsi, l'Union européenne deviendra une super-puissance *paisible*, une « ancre » pour la paix mondiale et le moteur d'une nouvelle phase de croissance économique, assurant une répartition équitable des richesses, des emplois pour tous, tout en assurant un meilleur système d'éducation et de santé publiques, de soutien aux personnes âgées et handicapées. Ainsi l'Europe luttera d'autant mieux contre son ennemi le plus dangereux et la menace la plus grande qui pèse sur sa sécurité : l'apartheid et l'exclusion sociale. Ainsi seront afferemies la solidarité et l'espérance en un avenir meilleur, permettant de réaliser à nouveau des rêves d'un bien-être pour chacun jusqu'à la fin de sa vie et pour les générations futures.

La législature européenne 2004/2009 doit être le moment de nouveaux progrès pour une société du bien être tant au plan européen qu'au plan mondial. Ces objectifs de progrès doivent constituer un levier pour la relance de l'économie et l'innovation sur le plan social, économique et culturel. Seule une approche participative et de partenariat permettront de nouvelles formes de synergies. Par cette approche, les Européens innoveront, ils feront converger les moyens financiers publics et privés, ils permettront d'accélérer la transition vers un nouveau mode de développement, gage de paix et de sécurité.

Cette méthode comprendra l'établissement, pour la première fois, d'un budget européen « participatif », pour la période 2007-2013.

LES THEMES DE LA CONVENTION III FERONT L'OBJET D'UN DOCUMENT SEPRE qui résultera d'un questionnaire adressé aux organisations coopérantes au sein du Forum permanent de la Société civile et des débats menés dans le cadre de ses Etats-Généraux de Rome. Les organisations du Forum seront ainsi invitées à déterminer les priorités de l'agenda de la Convention III tels que :

- La mise en œuvre effective de la Charte des Droits Fondamentaux,
- La réalisation d'une Démocratie Européenne Participative,
- La mise en place d'une gouvernance économique, sociale, fiscale et budgétaire,
- Des indicateurs de croissance liés au développement humain, durable et équitable,
- La protection et la mise en valeur des biens communs, patrimoine collectif,
- La solidarité entre les générations et avec les handicapés,
- La lutte contre la précarité et la grande pauvreté en Europe,
- La Santé publique et le droit à un environnement sain,
- La sauvegarde de la diversité culturelle,
- L'égalité entre les femmes et les hommes,
- Les Jeunes d'Europe et l'identité européenne,
- Les migrations, le développement européen et les frontières de l'Europe,
- Un partenariat diplomates/entreprises/société civile pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire,
- Des investissements durables,
- Des échanges commerciaux durables et équitables,
- Un partage des connaissances, visant entre autres à combler la fracture numérique,
- ...autres.

Parce qu'il y a urgence à repenser ensemble, à l'aide d'une extension des espaces de négociation aux sociétés civiles, les conditions concrètes de la gouvernance de l'Europe, la composition de la

Convention III sera différente de celle de la Convention II. A nouveau, les propositions du Forum permanent de la société civile feront l'objet d'un document séparé qui résultera d'un questionnaire adressé aux organisations membres du Forum et des débats menés dans le cadre de ses Etats Généraux de Rome. **IL EST AINSI PROPOSE DE REFLECHIR A UNE CONVENTION OU SIEGERAIENT, PAR EXEMPLE**

À TITRE DE MEMBRE DE LA CONVENTION :

- Les pouvoirs publics européens et nationaux (Gouvernements, Parlement européen, Parlements Nationaux, Commission, Comité Économique et Social, Comité des Régions)
- Les « Champions » de l'Entreprise Citoyenne, notamment celles à statut européen et les Petites et Moyennes Entreprises, de divers secteurs, ainsi que du Secteur Financier, y compris les institutions financières publiques et coopératives ou mutualistes,
- Les « Champions » de l'économie sociale et coopérative, les services sociaux, éducatifs et de santé, les services publics,
- Les "champions" des ONGs sociales et culturelles, comme les associations des femmes, les associations des personnes âgées, les associations des personnes handicapées,
- Les « Champions » des Syndicats et organisations représentatives des demandeurs d'emploi,
- Les « Champions » de l'action pour la protection du bien commun,

À TITRE D'OBSERVATEURS :

Des représentants de la société civile des pays tiers signataires des accords de la zone euro-méditerranéenne de libre échange ainsi que des accords entre l'Union et d'autres régions du monde.

LE CONTRAT EUROPEEN POUR UNE SOCIETE DU BIEN ÊTRE SERA MIS EN ŒUVRE CONJOINTEMENT PAR SES SIGNATAIRES, c'est-à-dire l'ensemble des membres de la Convention. Un Comité de suivi sera mis en place à l'issue de la Convention III et sera en charge de soumettre un Rapport annuel et des propositions d'amélioration du processus.

Dans le cadre de la campagne pour les élections européennes de 2004, le Forum permanent de la Société Civile invite les partis politiques européens à une rencontre le 12 novembre 2003.

Le Forum permanent de la société civile les encouragera à :

- Inscrire dans leur programme le « Contrat Européen pour une Société du Bien-Être » et le « Budget Européen Participatif » ,
- Désigner leurs candidats à la Présidence de la Commission européenne, à la Présidence du Parlement européen et à la Présidence de la Convention III, qui s'engageront à supporter la négociation et la mise en œuvre du Contrat européen pour une Société du Bien-Être.

Le 12 novembre 2003.

Permanent Forum of Civil Society
Forum Permanent de la Société Civile
Square de Meeûs, 25
B-1000 Bruxelles
Phone (32) 2 508 30 84
Fax (32) 2 508 30 89
[Http://www.forum-civil-society.org](http://www.forum-civil-society.org)

Annexe 1. (document de travail)

A. La proposition du Forum et les 5 Challenges Européens.

LA PROPOSITION DE « CONTRAT EUROPEEN POUR UNE SOCIETE DU BIEN-ÊTRE » débouchant sur un programme et un budget européen participatif 2007-2013, telle que décrite dans la note ci-avant, EST UNE REPONSE A 5 ENJEUX :

- A ceux qui considèrent que ni la Charte des Droits Fondamentaux, ni le projet de Constitution répondent suffisamment aux attentes d'une Europe qui, aux valeurs de liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme a ajouté les valeurs d'égalité, de solidarité et de justice, le Contrat européen et son lien avec le budget 2007-2013, apportent la garantie d'une dynamique nouvelle.
- A ceux qui craignent que le fossé se creuse entre les États pour qui l'élargissement serait égal à un *dumping* social et les Peuples d'Europe qui aspirent à plus de bien-être, le thème du Contrat européen pour « une société du bien-être » met au centre des débats l'économie sociale de marché hautement compétitive qui est l'un des objectifs inscrits dans le projet de Constitution.
- A ceux qui s'effrayent de ce que l'Europe doive faire face à plusieurs challenges liés les uns aux autres - réussir son élargissement, s'adapter aux défis sociaux liés à son évolution démographique, réussir son passage à une société post-moderne et construire une « mondialisation éthique » - la Convention III offre une opportunité de développer de nouvelles « synergies » entre pouvoirs publics, secteur privé, économie sociale, ONG.
- Cette dynamique et ces synergies nouvelles seront bien nécessaires pour permettre à l'Union d'innover, y compris sur le plan budgétaire, pour se rapprocher de ses propres objectifs et devenir plus compétitive. L'Europe ne réussira pas à atteindre les objectifs de Lisbonne (société de la connaissance), Göteborg (développement durable), ni à réaliser ses ambitions sur le plan de relance économique, si elle ne change pas de méthode et ne réussit pas à mieux mobiliser ses forces vives. L'Union ne s'appuie pas assez sur les agents du changement. Ils auraient leur place au sein de la Convention III.

- Enfin, la Convention III et le budget européen participatif démontreront que le concept de démocratie participative européenne - conçue pour rapprocher l'Union de ses citoyens et adaptée à une société de la connaissance en réseaux - est bien une source d'innovation, de dynamisme et de mobilisation qui apporte plus de transparence et de participation. La préparation d'un budget européen participatif sera un levier essentiel d'efficacité parce que, dans une Union élargie, il faudra en particulier que les moyens financiers disponibles soient plus performants. Cette efficacité exige qu'en matière de gouvernance et de fonctionnement de la Commission, on adapte davantage son mode de fonctionnement et ses propositions budgétaires.

La Convention III fera de l'Europe, une fois de plus, un laboratoire pour le monde parce que les forces vives économiques et sociales n'y seront plus seulement des « observateurs » mais des membres à part entière. Car une Société du Bien-Être cela doit être l'affaire de tous, et toutes les forces vives, tous les « champions » de l'économie sociale doivent être mobilisés pour la construire. Des représentants des Peuples d'États tiers seront associés à la Convention III comme « observateurs », eux qui, dans le contexte de la mondialisation de l'économie et compte tenu des accords bilatéraux qu'ils ont signés avec l'Europe, seront de plus en plus concernés par les décisions européennes.

Annexe 2 (document de travail)

B. Budget Européen Participatif et Budget 2007-2013.

1. La démocratie participative en pratique.

Le projet de Constitution reconnaît la Démocratie participative.

L'Union Européenne se veut plus proche des citoyens.

L'objectif est d'insérer plus de transparence, plus d'*accountability* et plus de participation pour débloquer le potentiel européen (*unlock the EU potential*)

2. Le Budget, innovation et compétitivité.

Le Budget est le nerf de la guerre. Les objectifs communautaires ne sont pas atteints (Lisbonne, Déclaration du Millénaire etc.) par manque d'innovation et de créativité. L'innovation et la créativité peuvent résulter de nouvelles formes de gouvernance.

L'Europe souffre de 3 cadenas qui bloquent l'innovation :

Cadenas 1. Les Institutions se cadennassent. La « forteresse » est organisée pour préserver des « rentes » sans que l'efficacité des allocations budgétaires puissent être évaluées. Budgets alloués aux directions générales de la Commission et du Parlement, budgets qui transitent par le budget communautaire vers les États membres qui les gèrent (budget information, fonds structurels, etc.)

Cadenas 2. Les lobbies cadennassent des « chasses gardées ». On connaît bien sûr les « enveloppes budgétaires » allouées aux agriculteurs, aux industriels, aux ONGs sans vérification contradictoire si ces allocations sont conformes aux objectifs communautaires.

Cadenas 3. La Commission.

A l'écoute et à l'observation de la situation actuelle, on peut dire sans risque de se tromper beaucoup que :

- La Commission ne fait pas des propositions conformes à ses objectifs, comme celui d'accélérer la transition vers un développement durable. Voir sa politique industrielle ou de transports.
- La Commission préfère « consolider les grands groupes » que jouer le jeu de la créativité. Voir budgets recherche, agriculture, industrie.
- La Commission est devenue un spécialiste pour organiser et arbitrer la « compétition » entre auteurs de projet et est incapable d'organiser les « synergies ». Pas d'évaluation contradictoire, pas de *feed-back*, pas de coopération. C'est particulièrement le cas pour le soutien aux ONG.
- Les États Membres critiquent la Commission pour son manque d'efficacité (*delivery*) et refusent en conséquence leur soutien financier à des initiatives communautaires en particulier dans le domaine de l'aide aux pays en développement.

Pour préparer la Convention III, une *task-force* sera mise en place dès novembre 2004 composée d'experts représentant la Commission, le Conseil, le Parlement, la Société Civile. Elle aura pour mission de déposer en Septembre 2005, sur le bureau de la Convention III un rapport sur la méthode pour générer un budget européen participatif 2007-2013. Dans son mandat, il sera fait explicitement référence aux objectifs suivant :

- Mettre en œuvre une démocratie participative
- Accélérer la transition vers un nouveau modèle de développement
- Accélérer la mise en œuvre des objectifs du processus de Lisbonne
- Accélérer la mise en œuvre des engagements de la Déclaration du Millénaire
